

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CF352

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Charles de Courson, M. Ledoux et Mme Magnier

-----

### ARTICLE 12

Rédiger ainsi cet article :

I. Le chapitre I *bis* du Titre IV de la première partie du code général des impôts est supprimé.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.